

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 5 avril 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-4-10-2**

### Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

### Service consulté

## **APPEL A PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2019**

Résumé : La politique d'insertion portant sur le revenu de Solidarité active (rSa) s'appuie de manière fructueuse sur :

- l'activation de trois leviers innovants : le dispositif rSa & bénévolat, la politique du juste droit et le soutien au monde de l'entreprise ;
- le maintien de deux leviers « socle » : l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et le recours aux emplois aidés.

L'objet du présent rapport se rapporte à ce dernier axe et vise l'attribution de subventions à 59 structures portant 82 actions d'un montant total de 3 689 613 €, pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, sur le plan social, socioprofessionnel, vers et dans l'emploi.

Il est également porté à connaissance, des précisions sans incidence financière sur le recours aux contrats aidés en complément du rapport présenté à la Commission Permanente du 18 janvier 2019.

Dès lors par le présent rapport, il s'agit d'approuver les dispositions ci-dessus et de valider un montant de dépenses de 3 689 613 € ainsi que les conventions et avenants afférents.

Au 31 décembre 2018, le Département comptait 18 630 foyers bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) dans le dispositif dont 14 709 foyers payés (cette donnée enregistre une baisse significative de moins 2,2 % en un an). L'abaissement du nombre de foyers allocataires payés trouve son corolaire dans la diminution de la dépense annuelle d'allocation rSa qui s'élève à 88,4 M€ pour l'année 2018, en baisse de moins 3,2 % en un an.

## **I. Les actions d'insertion, du social à l'emploi**

Socle de la politique d'insertion, l'accompagnement des bénéficiaires du rSa constitue la force de frappe organisationnelle et opérationnelle qui permet une prise en charge adaptée, du social à l'emploi. En cela, il s'inscrit d'ores et déjà dans les axes de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et notamment dans l'esprit du rapport de Monsieur Frédéric BIERRY portant sur « l'insertion des allocataires du revenu de Solidarité active » publié le 19 février 2019.

Plus particulièrement, le Conseil départemental du Haut-Rhin agit de manière volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa. Ainsi, il active tous les leviers conduisant à l'emploi en circuit court, en renforçant notamment le partenariat avec les entreprises. Chaque jour, les référents professionnels, financés par le Département, assurent le rapprochement entre les employeurs et les demandeurs d'emploi et mettent en œuvre des actions de préparation active à l'emploi, en lien avec les partenaires impliqués.

La politique départementale d'insertion fait l'objet d'un appel à projets annuel, publié en automne sur le site Internet du Département du Haut-Rhin qui cadre et structure ses orientations. La Collectivité est en effet tenue d'offrir les moyens de cette insertion en développant des actions à visée sociale et professionnelle à destination des bénéficiaires du rSa. Ces missions sont effectuées par des référents uniques qui suivent ce public tout au long de son parcours d'insertion et au cours des six premiers mois de la reprise d'emploi et de formation.

L'appel à projets 2019 bénéficie de crédits dédiés à la réalisation de ces actions d'accompagnement. Ils mobilisent également des fonds européens (FSE) en recettes. Ces derniers apportent une véritable plus-value en renforçant les moyens de la politique d'insertion. Les propositions de subventions à attribuer aux associations bénéficiaires au titre du FSE feront l'objet d'un rapport qui sera présenté à la Commission Permanente du 5 juillet 2019.

Les items de l'appel à projets se déclinent de la manière suivante :

1. Accompagnement social et accompagnement social des publics à fort risque d'exclusion
2. Accompagnement socioprofessionnel : Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF)
3. Accompagnement professionnel : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI) et accompagnement au Placement à l'Emploi (APE)
4. Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
5. Demain à l'emploi

Ce cinquième item est mis en œuvre, dans le cadre de la priorité dévolue à l'emploi et au développement des circuits courts (rapprochement du monde de l'entreprise et des bénéficiaires du rSa) et permet la conduite d'actions expérimentales.

Se rajoute un sixième point qui concerne une action complémentaire à l'appel à projets, mise en œuvre par l'URSIEA (voir le point 6, en page 5 du présent rapport).

A noter que la Commission Permanente du 18 janvier 2019 a attribué des subventions de fonctionnement à deux associations (CIAREM et CONTACT PLUS) pour un montant total de 736 363 € afin d'éviter toute rupture d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en début d'année. Les propositions d'actions complémentaires font l'objet d'avenants spécifiques, joints au présent rapport.

Les propositions de subventions 2019 respectent le cadre du Budget Primitif 2019 et sont guidées par les principes suivants :

- Maitrise budgétaire : continuité par rapport à l'année précédente, en tenant compte des bilans réalisés par les opérateurs ;
- Approche croisée des besoins et ajustements des subventions en conséquence pour une offre d'insertion équitable et couvrant tous les territoires : analyses et études conjointes des demandes par les Services Territorialisés rSa Nord et Sud et Service Insertion et Stratégie ;
- Instruction en articulation avec les cofinancements FSE (dans le cadre déterminé de la programmation FSE 2014-2020) et après échanges avec les principaux porteurs de projets ;
- Consolidation des actions 2018 (accompagnement social et demain à l'emploi) ;
- Conventionnement effectif par l'Etat des SIAE, après avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

### **1. L'Accompagnement social et l'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion**

Il est proposé pour l'accompagnement social et le suivi des publics à fort risque d'exclusion de retenir 12 actions via 8 structures porteuses pour un montant de **1 172 462 €** (cf. *Annexe 1 tableaux 1, 5 et dernière action du tableau 7 / Annexe 2 tableaux 1 et 5*) dont 80 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Compte-tenu des besoins sociaux des bénéficiaires du rSa les plus précaires qui demeurent prégnants, il est proposé d'augmenter le nombre de places pour les diagnostics santé (RESI) et l'encadrement des travailleurs indépendants (APPONA 68). Ces mesures s'inscrivent en renfort des moyens d'action des travailleurs sociaux du Département.

#### **Actions non retenues**

Compte-tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des demandes de subvention, les actions suivantes n'ont pas été retenues car répondant insuffisamment au cadre de l'appel à projets 2019 :

- ALEOS (59 000 €), pour une action santé en direction des publics en résidences sociales
- ALEOS (14 500 €), pour une action à COLMAR destinée à un public à fort risque d'exclusion
- OPPELIA (23 500 €) pour une action santé et addiction, réorientée vers les projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives). Cette action sera examinée au plus près des besoins de chaque territoire et selon le périmètre inhérent à ces projets.

### **2. L'Accompagnement socioprofessionnel**

Il est proposé pour **la Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF)** de retenir 14 actions via 12 structures porteuses pour un montant de **797 134 €** (cf. *Annexe 1 tableau 2 / Annexe 2 tableau 2*).

A noter que des besoins complémentaires d'accompagnement par les référents socioprofessionnels (PEF) se font ressentir hors bassins mulhousiens et colmariens (GUEBWILLER, SAINTE-MARIE-AUX-MINES et SAINT-LOUIS) auxquels il est proposé de répondre.

### **3. L'Accompagnement professionnel**

Il est proposé pour **l'Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE)** de retenir 5 actions via 5 structures porteuses pour un montant de **379 375 €** (cf. *Annexe 1 tableau 3 / Annexe 2 tableau 3*)

Il est proposé pour **l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI)** de retenir 7 actions via 6 structures porteuses pour un montant de **159 892 €** (cf. Annexe 1 tableau 4 / Annexe 2 tableau 4)

#### **4. Le Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)**

Il est proposé de retenir 41 actions via 40 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pour un montant de **1 087 930 €** (cf. Annexe 1 tableau 7).

##### **Actions non retenues**

- Compte-tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des dossiers sur l'item Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), la demande de financement à hauteur de 9 400 € d'EDS de WITTERSDORF est rejetée.  
En effet, cette structure ne dispose plus depuis janvier 2019 du statut d'Entreprise d'Insertion (conférée par convention conclue avec la DIRRECTE), après avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) et décision du Préfet du Haut-Rhin.
- Par ailleurs, l'entreprise d'insertion la Régie de BOURTZWILLER n'a pas répondu à l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion.

#### **5. « Demain à l'emploi » : actions innovantes et circuit court**

Il est proposé pour « **Demain à l'emploi** » de retenir 2 actions via 2 structures porteuses pour un montant de **42 820 €** (cf. Annexe 1 tableau 6).

- Le parrainage par des cadres en activité de 40 bénéficiaires du rSa du bassin mulhousien et 10 du bassin colmarien (par le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion – CREPI).
- « Un boulot sans accroc – la restauration » (par la Manne emploi) : l'accompagnement de 10 bénéficiaires du rSa du bassin colmarien vers des postes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, secteur particulièrement en tension.

L'objectif de ces actions est de renforcer l'accompagnement direct et rapide à l'emploi. Elles s'adressent à des bénéficiaires du rSa en suivi professionnel.

##### **Actions non retenues**

Compte-tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des demandes de subvention, les actions suivantes n'ont pas été retenues dans le cadre de l'appel à projets 2019 :

- ALEOS (49 000 €), pour une action « Kezako » en direction de bénéficiaires en insertion sociale.
- CIDFF (14 000 €), pour une action « Catalogue d'ateliers Booster » destinée à un public éloigné de l'emploi.

Ces projets ne concernent pas le public cible de « Demain à l'emploi », ne visent pas l'emploi à court terme, sont insuffisamment construits et articulés avec d'autres projets existants et opérationnels dans ce champ.

## **6. Action complémentaire à l'appel à projets 2019 : Soutien du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique**

Comme les années précédentes, le Département du Haut-Rhin participe au Programme régional de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Économique. Ce programme vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences facilitant leur insertion.

Le Département du Haut-Rhin poursuit en 2019 l'abondement de ce fonds, coordonné par l'URSIEA, à hauteur de **50 000 €** (cf. Annexe 3). Une convention est jointe au présent rapport.

D'autres propositions d'actions sont en cours d'examen et seront présentées lors d'une prochaine Commission Permanente

## **II. Éléments complémentaires à la Commission Permanente du 18 janvier 2019 concernant les contrats aidés**

Par délibération du 18 janvier 2019, le Département du Haut-Rhin a souhaité marquer son soutien à l'emploi en cofinçant les contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion - CUI) au profit des bénéficiaires du rSa :

- Dans le secteur non-marchand, Contrat Emploi Compétences – CEC (anciennement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – CAE)
- Dans le secteur marchand, Contrat Initiative Emploi – CIE

Ce soutien au secteur marchand est principalement fléché vers les filières en tension. L'intervention du Département en la matière est liée à la politique du Gouvernement.

Or, les services de l'Etat, qui ont eu très tardivement les consignes concernant les Contrats Initiative Emploi (CIE), indiquent que le Département est tenu légalement à un taux maximal d'aide à l'employeur de 47 % et non de 50 % comme mentionné dans la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2019 signée par la Présidente (délibération de la Commission Permanente du 18 janvier 2019).

Il est rappelé que, pour les employeurs du secteur non-marchand qui embauchent un bénéficiaire du rSa (sous CUI-CAE), l'aide financière du Département se porte à 90 % du SMIC brut avec un reste à charge employeur moyen de 220 € par mois et par salarié pour 20 heures hebdomadaires.

Au regard de l'actualisation de la politique de l'Etat, pour les employeurs du secteur marchand qui embauchent un bénéficiaire du rSa (sous CUI-CIE), l'aide financière du Département se porte désormais à 47 % du SMIC brut avec un reste à charge employeur moyen de 685 € par mois et par salarié pour 24 heures hebdomadaires.

Mobiliser les contrats aidés permet d'activer des dépenses passives d'allocations rSa au profit des employeurs des secteurs non marchands et marchands et de favoriser directement le retour à l'emploi de ce public.

Ce rapport est inscrit à l'ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> commission du 29 mars 2019.

**En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2019 :**

- De prendre acte du taux de l'aide départementale aux employeurs du secteur marchand à hauteur de 47 % du SMIC brut, concernant les contrats aidés ;
- D'attribuer aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver la convention-type jointe au présent rapport relative aux conditions de versement de ces subventions et de m'autoriser à signer avec chacune de ces structures une convention particulière afférente à ces subventions, sur la base de la convention-type ;
- D'attribuer aux associations CIAREM et Contact PLUS les subventions, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 2, venant en complément des subventions qui leur ont déjà été accordées par délibération de la Commission permanente n°CP-2019-1-10-2 du 18 janvier 2019 pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver les projets d'avenants à ces conventions, joints au présent rapport, afférents aux conditions de versement de ces subventions complémentaires, et de m'autoriser à signer ces avenants avec chacune des deux associations ;
- D'attribuer à l'URSIEA une subvention de 50 000 € pour son action de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique (tableau joint en annexe 3), d'approuver la convention afférente à cette subvention, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Le montant des subventions s'élève à **3 689 613 €**, soit **3 360 288 €** sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), **199 325 €** sur les crédits d'insertion (fonctionnement), **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique.

Il se répartit comme suit :

- 3 106 045 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 235 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-501 (Autorisation d'Engagement-Ville de Mulhouse),
- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-501 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue),
- 199 325 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (fonctionnement),
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Politique de la Ville-CIDFF, Mobilité pour l'Emploi, CIAREM),
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (URSIEA).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT